

PRIX DE PAQUES

2ème(P/ 3390), Classe 4 — 23/04/2023 13h35, LA MARTINIQUE

PLAT, 2.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON SOUPLE (3,4)

6.000 (3.000, 1.200, 900, 600, 300)

ARRIVEE OFFICIELLE: 9 Engagés. 9 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 2. 8.52 (Redk : 1. 1.20)

HANDICAP DE CATEGORIE

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +025

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur un incident survenu sur le parcours, dont a été victime le hongre THUNDER OF SANG, arrêté avant la ligne d'arrivée, provoquant la chute du jockey Rémi CAMPOS. Après examen du film de contrôle et audition du jockey Rémi CAMPOS, les Commissaires n'ont constaté aucune gêne des concurrents et aucune faute de la part du jockey entraînant la blessure du hongre THUNDER OF SANG. Le jockey a fourni un certificat médical assurant qu'il pouvait continuer de monter pendant la réunion. Les Commissaires ont autorisé le vétérinaire de service à euthanasier le hongre THUNDER OF SANG, après accord du propriétaire, celle-ci les ayant informés d'une telle nécessité. Le pouliche MISS ESTRELLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs
1	PANISMAN M.PS. 3 A.	01	Par: PANIS et SILLY LADY (LINNGARI)	(Corde:08)		MR MAURICE ALEXIS LETCHIMY	MA. LETCHIMY	972	JEREMY MOISAN	62,5 kg (62 kg)	3.000	2.256	683		NNL	MME P. PAPON,MME D. GUILLEMIN	
2	MISS ESTRELLA F.PS. 3 A.	05	Par: SIDPOUR et ESTRELLA DELNORTE (SLICKLY)	2.L (Corde:04)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	ANTHONY BERNARD	58 kg (57,5 kg)	1.200	902	273		NNN	MME LR. RUSTER	
3	RONNIE ROCKET H.PS. 3 A.	08	Par: BIRCHWOOD et LINGREVILLE (LE HAVRE)	4.L (Corde:03)		MR WILLY VAITILINGOM	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	55 kg (56 kg)	900	676	204		ANL	GR. PETIT, LC. CRANE	
4	REANNA H.PS. 3 A.	06	Par: REPLY et ANNA VICTORIA (ROYAL SOLO)	2.L (Corde:05)		MR DIDIER FRANCISQUE	D. FRANCISQUE	972	JEAN-BAPTISTE VIGIE	57,5 kg (57 kg)	600	451	136		ANN	S.A.R.L. VETEQUIN	
5	FEE DE MANCHE F.PS. 3 A.	02	Par: SIDPOUR et CLOS DES FEES (DIAMOND GREEN)	5.L (Corde:01)		T.HAYOT/S.JOUSELIN/N.NOIRTIN	S. JOUSSELIN	972	MATTHIAS LAURON	62 kg (61,5 kg)	300	225	68		NNL	T. HAYOT	

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
6	L'INTREPIDE <u>PIETRA</u> <u>F.P.S. 3 A.</u>	04	Par: PEDRO THE GREAT et SENSUELLE (TIGER HILL)	4.5 (Corde:02)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	GABRIEL BON	59,5 kg	(59 kg)	NNL	MME A. THIBAUT				
7	SARABI <u>F.P.S. 3 A.</u>	07	Par: ASANGA et BELLE DE JOUR (HAWK WING)	13L		MR WILLIAM SAINTE ROSE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	TYSON VENTADOUR	57 kg	(56,5 kg)	NNN	G. RUBAL				
8	LOI DU TALION <u>H.P.S. 3 A.</u>	09	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	11L (Corde:07)		MR MAURICE GROS	M. GROS	971	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	52,5 kg	(53,5 kg)	NNL	O. NEMORIN				
AR	THUNDER OF SANG <u>H.P.S. 3 A.</u>	03	Par: ASANGA et TINASSANG (SEA'S LEGACY)	(Corde:06)		M-A SORHAINDO/R.SAINTE-ROSE	R. SAINTE ROSE	972	REMI CAMPOS (CHE)	60,5 kg	(60 kg)	ONN	R. SAINTE ROSE				